

DECISION N° 2024-23

OBJET : Marché SID24K – Travaux de création des dispositifs scénographiques du parcours de visite sur le thème de la gestion des déchets ménagers au centre Azalys – Installation du matériel audiovisuel et multimédia - Signature

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

VU le Code de la commande publique notamment l'article L2122-1 ;

VU la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 20 septembre 2022, aux fins de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des marchés publics d'un montant global initial inférieur ou égal à 300 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs modifications ;

VU la décision 2024-05 du 22 mars 2024 prise par le Président du Syndicat intercommunal VALOSEINE ;

CONSIDERANT le projet du Syndicat de créer un parcours pédagogique, localisé sur le centre Azalys, qui dispose de vastes espaces adaptés à cela, afin de sensibiliser un large public, notamment les scolaires, sur le devenir des différents déchets ménagers tels que les déchets recyclables, ordures ménagères résiduelles et biodéchets ;

CONSIDERANT qu'en vertu de la décision 2024-05 susvisée, le marché public SID23Y « Travaux de création des dispositifs scénographiques du parcours de visite sur le thème de la gestion des déchets ménagers au centre Azalys - Lot 1 : Agencement, mobiliers et supports imprimés », menée en procédure adaptée, a été attribué à la société Born Scénographie Signalétique, sise 7 rue du Clouet 44470 Carquefou, Siret 494 995 855 00033, pour une durée allant de sa date de notification jusqu'à la réalisation complète des prestations dans les délais d'exécution prescrits par les documents contractuels ;

CONSIDERANT que la décision 2024-05 susvisée déclare par ailleurs sans suite, pour cause d'infructuosité pour absence de remise d'offre, le marché SID23Y « Travaux de création des dispositifs scénographiques du parcours de visite sur le thème de la gestion des déchets ménagers au centre Azalys - Lot 2 : Installation du matériel audiovisuel et multimédia » ;

CONSIDERANT la nécessité pour le Syndicat de réaliser la prestation d'installation du matériel audiovisuel et multimédia afin de poursuivre son projet de création d'un parcours pédagogique au centre Azalys dont l'ouverture a été programmée pour la fin du premier semestre 2024 ;

CONSIDERANT que la procédure SID24K est menée sans publicité ni mise en concurrence préalables en application de l'article L2122-1 du code de la commande publique ;

CONSIDERANT que la société MEDIATONIK présente l'offre économiquement la plus avantageuse ;

Accusé de réception en préfecture
078-200062461-20241213-2024-23-AR
Date de réception préfecture : 13/12/2024

CONSIDERANT en effet que, compte tenu de l'urgence et de la difficulté de trouver un prestataire, la société Born Scénographie Signalétique, titulaire du lot 1 au marché SID23Y, a fait appel à la société MEDIATONIK afin qu'elle réalise la prestation d'installation du matériel audiovisuel et multimédia pour un montant global et forfaitaire de 13 571,70 euros HT, soit 16 286,04 euros TTC ;

CONSIDERANT que la prestation a été entièrement réalisée par la société MEDIATONIK et que la société Born Scénographie Signalétique a avancé les frais pour un montant de 2 971, 71 euros HT soit 3 566,05 euros TTC et qu'il convient, par conséquent, de rembourser à la société Born Scénographie Signalétique la somme correspondante à l'acompte versé à la société MEDIATONIK et de régler le solde restant à la société MEDIATONIK soit la somme de 12 719,99 euros TTC ;

Le Président du Syndicat intercommunal VALOSEINE,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De confier la prestation SID24K « Travaux de création des dispositifs scénographiques du parcours de visite sur le thème de la gestion des déchets ménagers au centre Azalys - Installation du matériel audiovisuel et multimédia », à la société MEDIATONIK, sise 388 boulevard Jean Jacques Bosc – 33 130 Bègles - Siret 479 077 489 00058, et de signer en conséquence le marché public afférent pour un montant global et forfaitaire de 13 571,70 euros HT, soit 16 286,04 euros TTC.

ARTICLE 2 : De rembourser la société Born Scénographie Signalétique la somme de 2 971, 71 euros HT soit 3 566,05 euros TTC correspondant à l'avance de frais versée à la société MEDIATONIK.

ARTICLE 3 : De régler le solde restant dû à la société MEDIATONIK soit la somme de 12 719,99 euros TTC.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 13 DEC. 2024

Transmis en Préfecture et affiché le 13 DEC. 2024



François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal